

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 15 Avril 2019.**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 15 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20  
P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -  
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE - M. SOILIHU – M. AUBRY - C. MABANZA - S.  
GHENAIM – L. CAMARA – S. GIBERT.

Absents Excusés Représentés : 8  
M. GAMIETTE représenté par E. ETE – A. QAROUACH représenté par M. AUBRY – Y.  
BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – C.  
RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA – T.  
DIAWARA représentée par S. LAATIRISS – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT.

Absente excusée : 1  
L. HERGAUX.

Absents : 6  
C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0040 :** « Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Viry-Châtillon »

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'exemplarité de l'engagement des sapeurs pompiers de l'Essonne, et notamment du SDIS de Viry-Châtillon, dans leurs interventions sur le territoire de Grigny, et la qualité de leur professionnalisme,

**Considérant** leur particulière disponibilité pour accompagner la commune dans sa gestion dans toutes les situations à risque qu'elle a à traiter,

DEL – 2019 - 0040

**Considérant** l'objet de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Viry-Châtillon consistant à organiser différentes manifestations professionnelles, sportives ou de loisirs en vue de favoriser la qualité de vie de ses adhérents, et de resserrer les liens entre eux,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Délibère, et,**

**Décide** d'allouer, au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Viry-Châtillon.

**Dit** que la dépense afférente sera imputée au chapitre correspondant du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote :            *A l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 AVR. 2019

Transmis au contrôle de légalité le :

18 AVR. 2019